



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

musée national des arts et traditions populaires

Question écrite n° 36474

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation du Musée national des arts et traditions populaires (MNATP). Conçu en 1936 par Georges-Henri Rivière, ouvert en 1972 sur son site parisien, le MNATP a représenté pendant de nombreuses années une référence nationale et internationale des musées de société. Il a en effet longtemps fait figure d'institution modèle par la conception révolutionnaire de sa muséographie, qui a d'ailleurs inspiré la plupart des musées d'ethnologie en diverses parties du monde. Une mutation du rôle de ce musée des Arts et Traditions populaires a entraîné le choix de sa délocalisation, afin d'adapter sa muséographie qui se trouvait limitée du fait de son inscription dans un strict cadre historique national. La transformation du MNATP a donné lieu au choix de la création d'un Musée national des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée qui sera implanté dans le fort Saint-Jean, à Marseille. M. le ministre de la culture et de la communication a d'ailleurs annoncé, à l'occasion de son déplacement à Marseille jeudi 19 février 2004, que Rudy Ricciotti était le lauréat du concours international d'architecture lancé pour la réalisation de ce nouveau Musée national des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée. Or ce nouveau site n'ouvrira ses portes qu'en 2009, alors que la destruction du Musée national des arts et traditions populaires du bois de Boulogne semble déjà engagée. Dès lors, les quelque 245 000 objets qui constituent les collections du MNATP semblent menacés. Il lui demande donc quel est le calendrier choisi et quelles sont les mesures prises pour protéger les collections du Musée national des arts et traditions populaires dans l'attente de l'ouverture du Musée national des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée.

Texte de la réponse

Ainsi que l'indique l'honorable parlementaire l'ouverture au public, à Marseille, du futur Musée national des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, issu de la transformation du Musée national des arts et traditions populaires (MNATP), est prévue en 2009. L'établissement parisien restera ouvert au public jusqu'en juin 2005. Entre ces deux dates, les équipes du musée poursuivront notamment leurs activités selon deux priorités : la conduite du « chantier des collections » c'est-à-dire le récolement, l'inventaire, l'examen clinique, la restauration, le conditionnement préalable au départ vers Marseille de la totalité des objets actuellement conservés, mais aussi l'amélioration de leur documentation et de sa gestion informatique ; la poursuite d'activité d'exposition temporaire de préfiguration au fort Saint-Jean à Marseille. Au-delà même du fonds exceptionnel constitué de l'intégralité des collections de l'actuel musée national, le patrimoine de ce musée sera très largement enrichi par les collections européennes du musée de l'Homme, par des dépôts d'autres établissements mais aussi par les résultats des campagnes d'acquisition en cours. Il s'agit donc d'une confortation remarquable et d'un développement significatif de ces éléments de notre patrimoine national.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36474

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2408

Réponse publiée le : 1er juin 2004, page 4018